



République du Sénégal

Ministère du Développement communautaire
de l'Équité sociale et territoriale



Programme d'Urgence
de Modernisation des Axes
et Territoires frontalières (PUMA)

MAGAZINE

FRONTIÈRES

Le magazine des axes et territoires frontaliers

N°1, Septembre 2021



**Le PUMA,
entre défis & ambitions
pour les régions frontalières.**



LE PUMA, C'EST L'ÉQUITÉ AU COEUR DU PSE.

Le PUMA cible les régions frontalières de **Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor.**

Ces dix (10) régions ont la particularité d'être frontalières avec les cinq (5) pays limitrophes du Sénégal que sont la Gambie, la Guinée Bissau, la République de Guinée, le Mali et la Mauritanie.



SOMMAIRE

Préface	4
Editorial	5
Présentation PUMA	6
Processus d'élaboration des SHEFS et de la MAP du PUMA	7 - 8
La sécurité des frontières, un nouvel élan	9-10
Département Infrastructures & Désenclavement	11-12-13
La connectivité numérique et téléphonique des zones frontalières, un objectif majeur.	14
PUMA : Au centre de tous les défis pour la satisfaction des besoins en eau potable des populations des zones frontalières	15-16
La promotion économique priorisée	17-18
Suivi –évaluation participatif du PUMA Pour L'atteinte des résultats de performance	19-20
La Politique Genre du PUMA c'est « une Equité dans l'Equité »	21
Quelques autres membres de l'équipe du PUMA	22
Réalisations du PUMA 2017 – 2021	23

FRONTIERES est un magazine édité par le **PUMA**

Conception : Cellule communication PUMA

Rédaction : équipe technique PUMA

Conception graphique : CAD Communication

Contact : courier@puma.sn





Chers lecteurs,

Le Magazine « **FRONTIERES** » édité et réalisé par le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) est un document d'information et de communication sur l'action territoriale dans nos frontières.

« **FRONTIERES** » vient mettre en exergue la mise en œuvre d'une forte volonté politique de son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République avec la création de Programmes d'Equité Territoriale dont le PUMA en vue de lutter contre les disparités spatiales, les iniquités territoriales et les inégalités sociales.

Le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Adopté en 2013 par le Gouvernement du Sénégal et l'ensemble de ses partenaires au développement, le Plan Sénégal Émergent (PSE) vise l'émergence économique et sociale à l'horizon 2035 et constitue le document de référence des interventions de l'Etat.

Dans cette nouvelle politique de développement du Sénégal, il s'agit d'arriver à un développement plus équilibré entre toutes les couches de la population et entre toutes les zones du territoire national.

La création du Ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale (MDCEST) constitue une réponse à la formulation de politiques publiques globales et locales contribuant à un développement équilibré et équitable, basé sur un aménagement harmonieux du territoire, apte à impulser une dynamique de réduction des disparités socio-spatiales, d'inclusion et de protection sociale.

L'équité territoriale est un marqueur fort du PSE matérialisé par la création de programmes spéciaux tels que le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers

(PUMA), le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) et le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES) rattachés au MDCEST et qui constituent une réponse sociale, territorialisée et intégratrice de la politique de l'Etat en matière de développement.

Ainsi, ces programmes d'équité territoriale ont déjà contribué aux résultats de la phase I du PSE et dont le passage en croisière sera déterminant pour contribuer à l'atteinte des résultats attendus dans le cadre du PAP2A. Sous ce rapport, les actions phares des programmes d'équité territoriale comme le PUMA contribuent de manière significative aux indicateurs sociaux et de développement du nouvel agenda des Objectifs du Développement Durable (ODD), en termes d'accès sécurisé à l'eau, à l'éducation, aux soins de santé, à l'énergie et aux infrastructures de désenclavement.

En cohérence avec l'ambition du PSE, l'objectif global du PUMA est de « *Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement harmonieux des axes et territoires frontaliers par leur modernisation* ».

Aussi, Le PUMA compte-t-il jouer sa partition pour l'atteinte des indicateurs de développement du PAP2A du PSE grâce à l'inscription de projets à fort impact social et économique pour les populations des zones frontalières.

Chers lecteurs, « Le PUMA, c'est l'Equité au cœur du PSE » ; et à l'instar du PUMA, ce Magazine « FRONTIERES » va vous plonger au cœur des réalisations dans les axes et territoires frontaliers pour un développement endogène, équilibré et équitable dans une approche inclusive et participative avec l'ensemble des parties prenantes, acteurs territoriaux et populations bénéficiaires.

Je ne saurais terminer sans féliciter vivement le Coordonnateur national du PUMA et toute son équipe pour cette belle et importante initiative de porter à la connaissance des Sénégalais, à travers le Magazine « FRONTIERES », cette réalité vivante d'un progrès économique, social et infrastructurel réalisé par le PUMA et vécu par les populations des territoires frontaliers qui, jusqu'à l'avènement du Président Macky SALL, étaient laissées pour compte. Très bonne lecture.

Monsieur Samba Ndiobene KA

Ministre du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale.



Monsieur Moussa SOW

Coordonnateur national du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers

LA MODERNISATION DES ZONES FRONTALIÈRES DU SÉNÉGAL EN URGENCE



LE PUMA, C'EST L'ÉQUITÉ AU COEUR DU PSE.

Pour une amélioration des conditions de vie des populations et une modernisation des axes et territoires frontaliers, le Président de la République du Sénégal a pris le décret 1543-2016 du **03 Octobre 2016** portant création du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA). La Note d'Orientation et la Matrice d'Actions Prioritaires, approuvées par le Chef de l'Etat le 11 mai 2017, consacrant la fin de la phase de formulation du Programme et le lancement du démarrage effectif des activités sur le terrain, déclinent des objectifs ambitieux qui sont de :

1. Favoriser le désenclavement des zones et populations frontalières par le renforcement des infrastructures routières, fluviales, maritimes, téléphoniques et numériques ;
2. Assurer aux populations frontalières l'accès aux services sociaux de base par la réalisation d'infrastructures et la fourniture d'équipements hydrauliques, sanitaires, scolaires et électriques ;
3. Réduire l'instabilité au niveau des axes et territoires frontaliers, source d'exode rural et de migration irrégulière (dite clandestine) via la création et le développement d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes ;
4. Contribuer au renforcement des infrastructures et équipements de sécurité dans les territoires frontaliers.

Le Programme couvre les dix (10) régions frontalières du Sénégal (**Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Matam, Saint Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor**), **28** Départements, **65** Arrondissements et **238** communes.

La création du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers, dans un contexte d'émergence du Sénégal à l'horizon 2035, partout au Sénégal et pour tous les Sénégalais, relève d'une forte volonté politique et d'une vision particulièrement innovante qui force l'admiration.

Le Chef de l'Etat promeut une solidarité et une complémentarité des territoires pour encourager une cohérence territoriale rénovée, socle de leur attractivité.

L'équité territoriale est un des axes stratégiques majeurs dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Conformément aux orientations de son Excellence, Monsieur le Président de la République, le PUMA s'emploie quotidiennement, depuis 2017, à multiplier les interventions et à intensifier les investissements pour résorber les gaps existants entre ces territoires frontaliers et le centre et l'ouest du pays.

Aujourd'hui, le PUMA s'appuie sur un bilan hautement apprécié par les populations bénéficiaires malgré les nombreuses attentes.



Réunion de validation du plan d'exécution du PUMA par le chef de l'état.

Le Président de la République, dans sa volonté de satisfaire les attentes des populations, a pris le **décret n° 2016-1543 du 3 octobre 2016** portant création du PUMA qui vise l'équité territoriale par la modernisation des axes et territoires frontaliers et l'amélioration des conditions de vie des populations dans lesdites zones.

Sur la base d'une approche collective, concertée et participative, les besoins des différentes régions frontalières ont été exprimés dans les Schémas Frontaliers d'implantation d'infrastructures (SHEF) élaborés par les Gouverneurs et ont fait l'objet d'exploitation par la Coordination nationale du PUMA pour aboutir aux documents de base du Programme. Cette phase a abouti à la production de la Note d'orientation et de la Matrice d'Actions prioritaires (MAP) validées en Mai 2017 et comportant 14 966 actions

(infrastructures et équipements) pour un budget estimé à Six cent dix milliards (610) milliards FCFA. Elle est suivie d'un atelier de rationalisation et de mutualisation avec les ministères sectoriels, les projets et programmes de l'Etat afin d'éviter des redondances d'actions. Le PUMA a également organisé des Comités régionaux de Développement (CRD) de partage et de priorisation des actions dans les dix (10) régions frontalières.

L'objectif général du PUMA est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction de la pauvreté au niveau des axes et territoires frontaliers par leur modernisation.

Le PUMA s'appuie sur trois composantes : le **Désenclavement**, le **Développement Durable** et la **Sécurité frontalière**.

Composante 1 :

Désenclavement, avec deux axes d'interventions :

- Le Désenclavement physique (routier, fluvial et maritime)
- La Connectivité numérique et téléphonique.

Composante 2 :

Développement Durable, à travers la réalisation d'infrastructures sociales de base (écoles, structures de santé, électrification, hydraulique, ...) et la promotion d'activités génératrices de revenus.

Composante 3 :

la sécurité frontalière avec la réalisation d'infrastructures de sécurité terrestre et fluviale, le renforcement des infrastructures et équipements des services déconcentrés et les actions humanitaires de secours.

Processus d'élaboration des SHEFS et de la MAP du PUMA



CRD de partage de la MAP de la région de Kolda

Le PUMA est conçu comme un instrument d'opérationnalisation du PSE qui vient en complément aux programmes déjà existants pour atteindre les objectifs de croissance et de développement humain visés de manière équitable et harmonieuse.

Faisant suite au Conseil des Ministres du 08 juin 2016, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a instruit, par lettre n°6654/MINTSP/DGAT/DAG du 1^{er} juillet 2016, les autorités administratives d'élaborer les Schémas Frontaliers d'Implantation d'Infrastructures (SHEF) dans une démarche participative avec l'ensemble des acteurs territoriaux. Ces SHEF qui sont des expressions de besoins des populations frontalières, constituent les documents de référence de la planification pluriannuelle du PUMA.

Les SHEF résultent des besoins prioritaires de chacune des dix (10) régions frontalières (Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Matam, Saint Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor) exprimés lors des rencontres de concertation. Ces régions partagent des limites administratives, selon leur localisation, avec les pays limitrophes que sont la Gambie, la Guinée Bissau, la République de Guinée, le Mali et la Mauritanie. Les besoins des zones frontalières découlent de l'analyse des acquis et des contraintes caractéristiques de la zone en concertation avec les acteurs locaux récapitulés dans les différents documents de planification locale qui obéissent à un processus d'élaboration intégrée.

Ces données issues de différentes rencontres de concertation au niveau de l'Arrondissement avec les Comités locaux de Développement (CLD), au niveau Départemental avec les Comités départementaux de Développement (CDD) et au niveau Régional avec les Comités régionaux de Développement (CRD), ont été récapitulées dans les SHEF par les Comités régionaux de Suivi (CRS).

Les CRS sont mis en place et présidés par les Gouverneurs et regroupent les services techniques régionaux (Hydraulique, Santé, Education, Jeunesse, Infrastructures routières,

Urbanisme, Environnement, Agriculture, Elevage, Sécurité, Développement local...), les autorités administratives (Préfets, sous-préfets) et les élus locaux.

Les SHEF élaborés par ces CRS ont été transmis à la Présidence de la République puis au PUMA pour traitement et partage avec l'ensemble des autres structures et démembrements de l'Etat. L'exploitation de ces SHEF a abouti à l'élaboration de la Matrice d'Actions prioritaires (MAP) et de la Note d'Orientation Stratégique (NOS) du PUMA. Dans une approche intégrée et multisectorielle, une collecte de données a été faite auprès des différents acteurs territoriaux sur les actions à réaliser dans les zones frontalières. Cette matrice compilée a fait l'objet d'harmonisation, de partage et de validation.

L'opération d'harmonisation a permis d'avoir une MAP consolidée du PUMA prenant en compte les interventions des autres acteurs. Les données manquantes des SHEF ont été également complétées par les CRS lors des visites de terrain, ce qui a abouti à une liste de 14 966 actions dans la MAP du PUMA qui a été validée par le Président de la République et son Gouvernement. La MAP est ainsi constituée de demandes brutes d'interventions aussi bien en infrastructures qu'en équipements et activités d'accompagnement, de développement et de promotion économique. C'est sur la base de tous ces éléments que ce présent Programme a été structuré en s'assurant que les actions qui vont être mises en œuvre s'aligneront au PSE et aux instruments standards de planification de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers.

Le PUMA, fondé sur les principes de participation, de mutualisation, d'harmonisation et de priorisation, vise dans ses différents projets, entamés et prévus, la pérennisation de ses actions avec l'implication effective des bénéficiaires directs, des acteurs territoriaux et en synergie avec les programmes de l'Etat.

Ainsi le Programme, à travers la réalisation de la MAP, contribuera à l'atteinte de l'équité territoriale entre les grands centres urbains et les zones frontalières du pays.

CONTRIBUTION DU PUMA AUX OBJECTIFS DU PSE

La vision adoptée par le Sénégal, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), est celle d'un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit. Cette vision s'appuie sur une économie compétitive, soutenue par une croissance forte et inclusive, une population instruite, bien formée et engagée au niveau des communautés locales et nationale, une bonne gouvernance et un aménagement dynamique et équilibré des territoires.

Les actions prioritaires du PSE mettent l'accent sur l'amélioration significative des conditions de vie de la population et des efforts accrus pour lutter contre les inégalités sociales et

Processus d'élaboration des SHEFS et de la MAP du PUMA

territoriales, tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de régions viables.

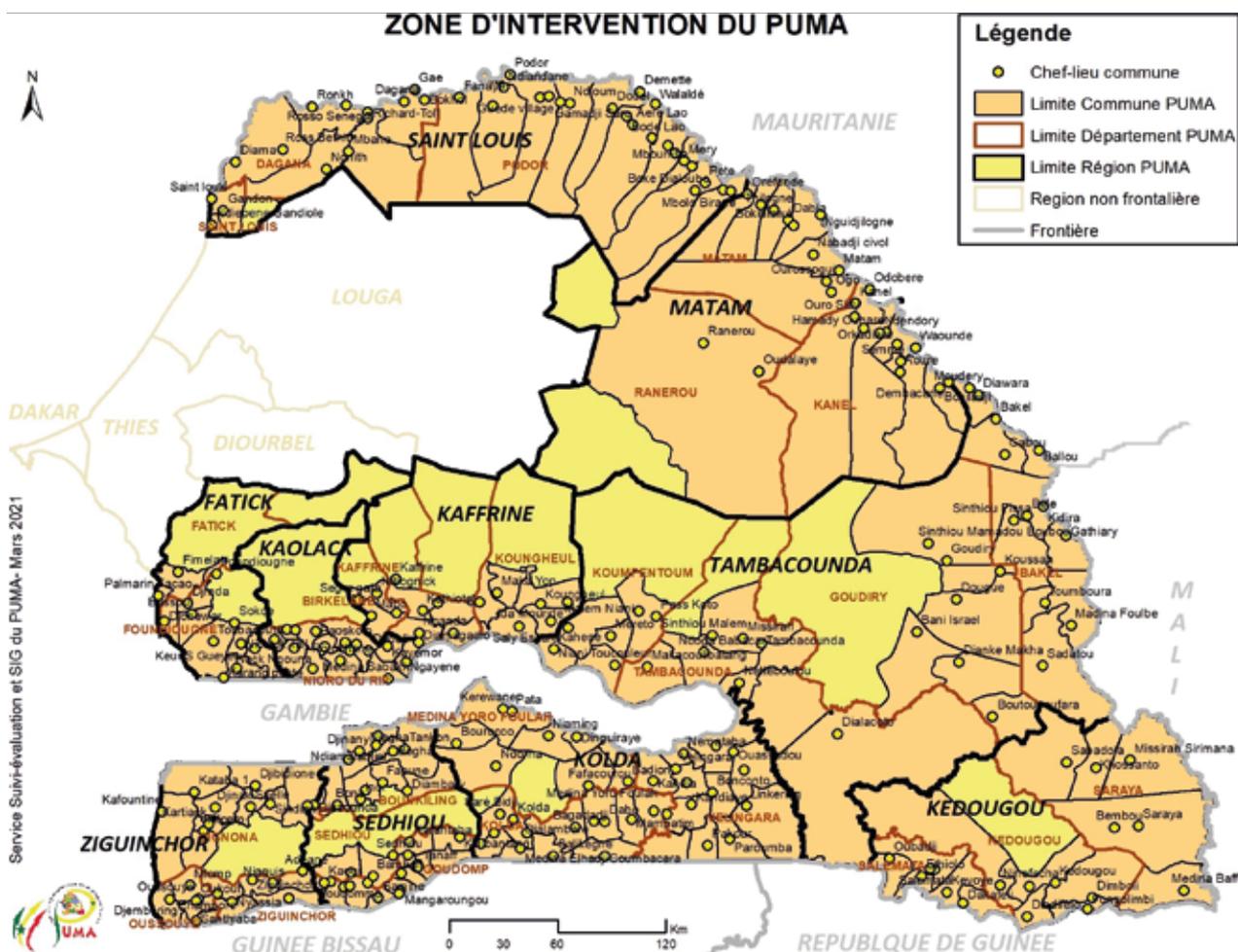
Ainsi, la poursuite des efforts en matière d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et le renforcement de la protection sociale demeurent des priorités pour le Gouvernement du Sénégal en vue d'accélérer le développement du capital humain, condition préalable pour l'atteinte des objectifs du PSE. Pour atteindre les effets attendus, la priorité doit être accordée à la réduction des inégalités, en accordant une attention soutenue aux zones rurales et frontalières ayant les déficits les plus importants en matière d'infrastructures et de services sociaux de base.

Le Sénégal partage environ 2500 km de frontières terrestres avec cinq (05) pays, et où vivent des populations qui sont souvent confrontées à des problèmes liés à la pauvreté, à l'iniquité structurelle, à l'apatridie, qui perdurent depuis 1960. Ces populations se tournent souvent vers les pays voisins pour avoir accès aux infrastructures sociales de base et sont sujettes à une forte dépendance économique.

C'est le sens de la mise en place du PUMA, par la plus haute autorité, spécialement dédié aux axes et territoires frontalières conformément au message du Chef de l'Etat « le Sénégal de tous, un Sénégal pour tous », et à la vision des ODD de « ne laisser personne pour compte ».

Le PUMA qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté au niveau des axes et territoires frontalières par la fourniture d'infrastructures de désenclavement, sociales de base et économiques, contribue à la mise en œuvre des Axes 1, 2 et 3 du PSE, relatifs respectivement à la « transformation structurelle de l'économie et croissance », au « développement du capital humain, la protection sociale et le développement durable » et à la « Gouvernance, institutions, paix et sécurité ».

Ainsi, la mise en œuvre des actions inscrites dans la MAP du PUMA contribuera significativement à la bonne performance économique et sociale du Sénégal à travers les résultats des secteurs agricoles, de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique, de l'énergie, de l'environnement, de la sécurité et des infrastructures de transport, tout en résolvant les gaps entre les zones frontalières et le reste du pays.



La sécurité des frontières, un nouvel élan



Amadou SY, Chef Département Sécurité Frontalière

La situation sécuritaire profondément dégradée dans le Sahel fait des zones frontalières des lieux où se cristallisent les menaces pour la sécurité et se développent la délinquance et le vol de bétail. Le Sénégal du fait de sa position de carrefour avec l'existence d'un port en eau profonde, d'un aéroport international et d'un réseau routier et de télécommunication modernes, reste exposé à ces menaces en raison de la faiblesse dans le contrôle et la surveillance de la frontière subséquente à l'insuffisance et la vétusté des infrastructures le long de la frontière et au manque d'équipements.

Pour pallier à cet état de fait et appuyer la politique mise en œuvre par les ministères en charge de la sécurité, **un Département Sécurité Frontalière (DSF)** a été mis en place au sein de la Coordination nationale, conformément aux dispositions du décret n° 2016-1543 du 03 octobre 2016 portant création, organisation et fonctionnement du PUMA.

Le DSF concourt, sous l'autorité du Coordonnateur national, d'une part, au renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle des frontières terrestres avec la construction d'infrastructures et la dotation d'équipements aux services concernés, et, d'autre part, au rapprochement de l'administration des populations frontalières et au renforcement de la souveraineté de l'Etat dans ces zones.

C'est pourquoi, dans son programme de réalisation de cent quatre-vingt-neuf (189) infrastructures sécuritaires et déconcentrées, le département, sous le prisme d'une gestion intégrée des frontières, a piloté la réalisation de différents types de construction qui peuvent être circonscrits comme suit :

- Les postes frontaliers de Sadel, Gaé et Nganda qui intègrent une technologie nouvelle avec un système complet résistant fait en fibres de ciment et de l'acier galvanisé doté d'une belle esthétique ;
- Les postes mixtes moyens de Koundel, Pata, Keur Alassane Diallo qui abritent les services de la police des frontières et de la douane ;
- Les postes mixtes grands de Dyabougou, Guémédji et Démeth qui peuvent abriter quatre à cinq services (police, douane, gendarmerie, Eaux et Forêts et agents de santé) ;
- La brigade de gendarmerie de Niaguis ;
- La Sous-préfecture de Cas-Cas.



La sécurité des frontières, un nouvel élan

Ces postes frontaliers mixtes permettront, au-delà de renforcer le principe de la catégorisation, une meilleure coordination sur le terrain des forces de défense et de sécurité en vue d'une gestion intégrée des frontières.

A ces constructions, viennent s'ajouter la réhabilitation de bâtiments administratifs comme à Cas-Cas et à Saldé ainsi que l'électrification de postes de police frontaliers, brigades des douanes et d'un camp militaire dans l'arrondissement de Niaguis.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents au niveau territorial, le PUMA a acquis du matériel et de moyens roulants **au profit de plus de soixante (60) services déconcentrés et de sécurité dans les zones d'intervention du Programme.**

Entre autres services bénéficiaires, figurent des gouvernances, préfectures, sous-préfectures, services régionaux et départementaux, commissariats spéciaux, postes de police, et des Eaux et Forêts, et des brigades de gendarmerie et des collectivités territoriales etc.

Ces différents équipements composés de jumelles monoculaires, de boîtiers, de matériels de bureau et d'informatique constituent dès lors des outils devant permettre aux agents au niveau des zones frontalières de mener à bien leurs missions et d'être davantage au service des usagers par la proximité et la célérité, conformément à la vision de Monsieur le Président de la République déclinée à l'occasion du forum national de l'Administration.

Au niveau stratégique, sous l'autorité du Coordonnateur national, le département a coordonné et facilité la signature de conventions de partenariat avec la Commission nationale de Gestion des Frontières (CNGF) et le Haut Commandement de la Gendarmerie nationale.

Dans un autre sillage, le Département Sécurité Frontalière coordonne le volet « *Actions humanitaires de secours* » pour faire face aux crises ou événements malheureux pouvant frapper les zones frontalières, mais également faciliter l'accès aux documents administratifs pour les populations frontalières.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions, les activités suivantes ont été menées :

- Le relogement de trente-deux (32) familles des populations déplacées de Diakha Guémédji et la création d'un village moderne à Diakha Macky ;
- La facilitation du retour et de la réinstallation de cent douze (112) familles à Mbissine dans la Région de Ziguinchor qui étaient déplacées à cause du conflit en Casamance ;
- L'appui à l'organisation d'audiences foraines organisées dans les zones frontalières et la prise en charge des frais liés à la mobilité des commissions d'instruction administratives pour l'obtention de cartes nationales d'identité ;
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation en différentes langues locales à travers vingt-neuf (29) radios communautaires des zones frontalières et un renforcement des moyens sanitaires et d'hygiène aux dix (10) Comités régionaux de Gestion des Epidémies (CRGE) ;

Le département entend poursuivre cette dynamique pour des frontières sécurisées par la réalisation d'unités scanners, la construction d'escadrons de surveillance et d'intervention.





Mamadou DIEDHIU

Chef de Département Infrastructure et Désenclavement

Le déséquilibre noté entre les centres urbains et les axes et territoires frontaliers en matière d'investissements a fini d'installer ces derniers dans une situation de pauvreté endémique telle que les pouvoirs publics ont jugé nécessaire de créer des instruments de mise en œuvre du PSE dont entre autre le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) qui, à travers son département « infrastructures et désenclavement » compte apporter une réponse technique aux préoccupations des populations.

Le Département Infrastructures et Désenclavement (DID), en collaboration avec les autres départements, accompagne la coordination dans la programmation, la conception et la mise en œuvre des infrastructures programmées dans les différentes composantes de la Matrice d'Actions prioritaires (MAP) du PUMA.

Le DID intervient sur toutes les phases des projets, de la formulation à l'exploitation des infrastructures en passant par les études et l'exécution des travaux.

Concernant les études, le département suit toutes les phases du processus de l'Avant-Projet Sommaire (APS) à l'élaboration et approbation du dossier d'appel d'offre final (DAO) en passant par l'Avant-Projet Détaillé (APD).

En outre, le DID veille en rapport avec le Chargé de Projet à l'intégration des clauses environnementales et sociales ainsi que des mesures environnementales dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Pour la phase travaux, le département suit en relation avec les missions de contrôle, le respect des clauses techniques, environnementales et sociales prévues dans les marchés des entreprises. Des missions régulières de supervision sont menées pour s'assurer de la mise en œuvre effective des prestations.

Ainsi, avec l'appui du département, les réalisations suivantes sont notées :

- Sur les 2 952 km de pistes prévues, 1 065 km ont fait l'objet d'études et une centaine de Km déjà réalisée et mise en service ;
- Vingt-cinq (25) infrastructures de santé sont construites, équipées et fonctionnelles ;
- Vingt-huit (28) infrastructures scolaires réalisées et fonctionnelles ;
- Etc...

Aussi, le département participe aux réceptions provisoires et définitives des travaux et équipements engagés par le PUMA dans le cadre de la mise en œuvre de la Matrice d'Actions prioritaires. De même, il accompagne les bénéficiaires dans la mise en service des infrastructures à travers l'installation et la formation de comités de gestion et d'entretien des infrastructures et équipements.





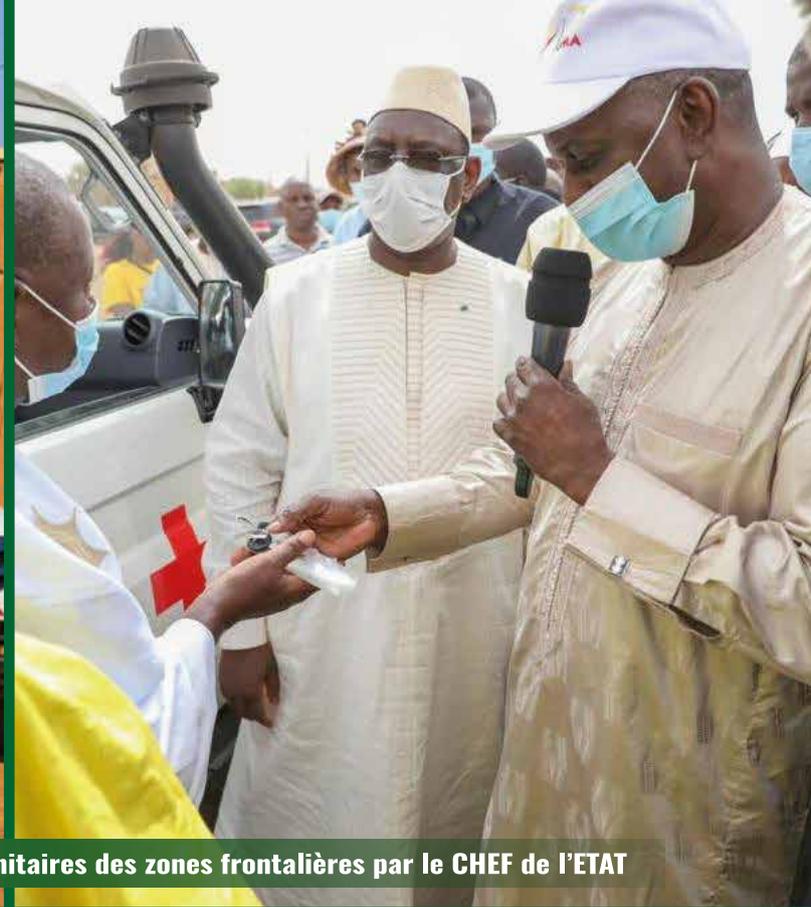
Inauguration Piste Porokhane (Kaolack)



Piste Porokhane , 46,3 km , (Kaolack)



Dotation de pirogues motorisées pour le désenclavement fluvial de Djibanar, Sedhiou



Remise d'ambulances aux infrastructures sanitaires des zones frontalières par le CHEF de l'ETAT



La connectivité numérique et téléphonique des zones frontalières, un objectif majeur.



Fatoumata Sow NDIAYE,
Chef de Département Connectivité et Responsable Cellule Informatique

Dans le cadre de l'éradication des zones blanches dans les territoires frontaliers du Sénégal, le PUMA aligne ses actions avec la stratégie « Sénégal numérique 2016 – 2025 ». Elle prône « un numérique pour tous et pour tous les usagers au Sénégal avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant à l'horizon 2025 ».

En effet, l'une des principales difficultés notées dans les zones frontalières reste la faiblesse de la couverture numérique qui a entraîné une dépendance des populations aux réseaux étrangers. La faible présence des opérateurs téléphoniques a créé un déséquilibre dans la couverture numérique et téléphonique entre les zones urbaines et frontalières.

Cette sous composante est structurée en deux volets qui relèvent de deux secteurs proches mais différents et complémentaires. Il s'agit du désenclavement numérique et téléphonique pour réduire la fracture numérique entre les zones rurales et le reste du pays d'une part et l'accès à l'information à travers la radio et la télévision d'autre part.

Dans cette sous composante, le PUMA prévoit essentiellement d'accompagner les opérateurs téléphoniques dans l'extension de leurs réseaux par l'implantation d'antennes, l'extension de la fibre optique et la mise en place d'un réseau de communication via satellite afin d'en finir avec les zones blanches et les difficultés d'accès aux réseaux téléphoniques et numériques (Internet et Intranet) dans les zones éloignées et/ou isolées.

De plus, le PUMA a prévu :

- La connexion au réseau internet des établissements scolaires des zones frontalières ;
- La connexion de bâtiments administratifs au réseau téléphonique et internet pour les services déconcentrés et les collectivités territoriales ;
- La construction et l'équipement de radios communautaires.

PUMA : Au centre de tous les défis pour la satisfaction des besoins en eau potable des populations des zones frontalières



Ndeye Fatou DIA, Chef de Service Hydraulique et Assainissement

Depuis plusieurs décennies, l'alimentation en eau des populations installées dans certaines contrées de l'intérieur du pays et particulièrement celles dans les zones frontalières à nos pays limitrophes était en grande partie assurée par le puisage au niveau des puits artisanaux ou à dos d'ânes.

Cette situation se traduisait par des maladies d'origine hydrique avec comme cible privilégiée les personnes âgées et les enfants.

Conscient de cette situation, l'Etat a lancé, à travers la mise en place du PUMA, une politique hardie d'équité sociale et territoriale pour répondre **de façon efficace et rapide** aux exigences et aux orientations de développement de ces territoires en vue d'assurer la modernisation et l'amélioration de la qualité de vie de leurs populations.

Pendant longtemps, nous avons été particulièrement marquée par la problématique majeure de l'alimentation en eau des populations villageoises particulièrement celles installées dans les zones frontalières, caractérisée d'une part par l'indisponibilité de la ressource en eau potable et d'autre part par l'absence totale d'infrastructures hydrauliques de base.

Avec la création du PUMA, nous nous réjouissons de participer à cette exaltante mission qui nous permettait d'agir dans un domaine vital pour le développement humain, de relever le principal challenge consistant à satisfaire les attentes légitimes des populations de ces territoires, mais aussi et surtout d'apporter notre contribution pour en faire un exemple réussi d'outil de développement durable et d'ancrage territorial.

Que de défis à relever ! mais le PUMA s'est pleinement investi en tant qu'acteur de développement avec une dextérité remarquable.

Sous la conduite de Monsieur Moussa SOW, Coordinateur national du PUMA, une véritable dynamique a été insufflée à l'équipe technique du programme mise en place poussant chacun de ses membres à se surpasser dans une ambiance de confiance.

En engageant le PUMA sur des pistes nouvelles et inexplorées, il n'a cessé d'apporter sa pierre à l'édifice avec ses qualités personnelles et un engagement professionnel sans faille pour remplir avec brio les grandes responsabilités qui nous ont été confiées et doter cet important organisme (PUMA) d'une identité forte qui suscite respect et considération.

Ce statut, nous l'avons conquis étape après étape en plaçant la satisfaction des populations des zones frontalières au centre de nos préoccupations.

D'importantes réalisations ont été effectuées à leur profit pour leur assurer l'accès à l'eau potable et/ou augmenter le taux de desserte.

Il s'agit entre autres de :

- Forages ;
- Châteaux d'eau et ouvrages connexes ;
- Unité de traitement et de potabilisation ;
- Plus de 20 km de réseaux d'adduction et quelques puits pour les hameaux.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à un travail sans relâche et au quotidien des collaborateurs du PUMA pour répondre à l'attente de ces populations dont l'impatience se faisait sentir tous les jours.





Yaya DIENG, Chef de Département Promotion Economique et Développement Durable

Le Département Promotion Economique et Développement durable du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) est chargé de la mise en œuvre des activités portant sur le financement (i) du développement économique local notamment la mise en place d'infrastructures marchandes et de promotion économique; (ii) d'activités génératrices de revenus ; (iii) de l'appui à l'identification de filières et créneaux porteurs; (iv) des formations de renforcement des capacités des femmes et des jeunes pour le développement de l'entrepreneuriat rural ; (v) de la Promotion des jeunes et de l'appui à l'autonomisation de femmes ; (vi) de la gestion de l'environnement et (vii) des questions liées à la dimension genre.

Les sous composantes du Département qui s'inscrivent dans les trois axes du PSE visent à accroître les possibilités d'accès aux opportunités économiques et au crédit notamment en faveur des populations les plus pauvres et groupes vulnérables des zones ciblées par le PUMA.

Sous composante 1 : Promotion des jeunes et appui à l'autonomisation de femmes

Son objectif est de contribuer à la réduction de l'exode rural et l'émigration au niveau des axes et territoires frontaliers par d'une part le développement de cadres d'épanouissement (culturel sportif et professionnel) pour les jeunes et d'autre part l'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes. Pour cela, les réalisations sont focalisées sur le renforcement du potentiel d'initiatives et de capacités productives des femmes et des jeunes à travers la valorisation de leur rôle et place dans les chaînes de valeurs et autres filières porteuses de croissance économique et d'inclusion sociale.

Le PUMA a prévu deux types d'interventions pour faciliter la promotion des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Le premier type concerne la mise à la disposition d'infrastructures collectives d'épanouissement et de formation des jeunes et des femmes.

Le second type concerne la mise à disposition d'infrastructures de production et des équipements agricoles et d'allégement de travaux de femmes.

La stratégie d'accompagnement et de renforcement des capacités sera sous tendue par le triptyque formation, appui conseil et facilitation de l'accès aux financements. Elle cible d'une part les jeunes et les femmes et d'autre part les organisations communautaires de base (OCB).

L'une des conditions d'un développement durable qui contribue à la réduction de la pauvreté est que les bénéficiaires se structurent et, à travers leurs organisations, qu'ils soient des partenaires effectifs, capables de faire entendre leurs voix dans les instances de prise de décision et de fournir à leurs membres les services qui leur permettront d'améliorer leur production et de pérenniser les actions entreprises.

Cet appui s'est traduit par diverses formations pour renforcer les capacités des organisations de producteurs (maraîchers et riziculteurs essentiellement constitués de femmes, éleveurs, etc.) et des comités de gestion (CG) pour les préparer à assurer la relève du Programme et pérenniser les projets réalisés.



Formation en technique de teinture, groupement de femmes de Makacolibantang, Tamba



Formation sur la Boulangerie et la pâtisserie, Djilor, Fatick

En partenariat avec les collectivités territoriales, les Agences régionales de Développement (ARD) et les structures spécialisées telles que l'ONFP, l'ITA, le 3 FPT; le PUMA a renforcé les capacités des Organisations de Producteurs (OP), des Comités de Gestion (CG), des jeunes et des femmes en entrepreneuriat, en gestion, en entretien et maintenance des ouvrages / équipements et sur des modules spécifiques. Le renforcement des capacités d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes leur a offert des opportunités économiques nouvelles et leur ont permis de gérer les retombées de leurs activités.

L'accompagnement des jeunes et des femmes dans la mise en œuvre de projets communautaires de résilience au profit des acteurs des chaînes de valeur (travail du sol, accès aux intrants, élevage, maraichage, etc.) ont facilité leur intégration dans les chaînes de valeur et leur ont garanti des revenus substantiels réguliers avec comme corollaire le renforcement de leur résilience. Au-delà, il permet la promotion de l'entrepreneuriat rural et la création d'emplois durables pour cette frange de la population. Pour ce faire, les capacités des jeunes et des femmes sont renforcées en esprit d'entreprise, création et gestion d'entreprise, marketing, comptabilité simplifiée, etc.

Pour faciliter l'accès au financement aux populations des territoires et axes frontaliers, le PUMA a signé un programme de cofinancement pour les zones frontalières. Ce fonds de financement est d'un milliard trois cent millions Francs CFA (1 300 000 000 F CFA) avec une contrepartie de cent dix-huit millions cinq cent soixante mille Francs CFA (118 560 000 F CFA) du PUMA pour faciliter l'accès au financement aux couches les plus vulnérables.

Sous composante 2 : Développement des infrastructures et équipements de soutien à la promotion économique

Cette sous composante vise la fourniture d'infrastructures et d'équipements de soutien aux activités de production et de services. Ainsi, elle contribue à l'atteinte des objectifs de la sous composante précédente et au développement des chaînes de valeur.

Les principales activités prévues sont i) la construction de magasins de stockage ; ii) la construction de marchés modernes et la construction de plateformes agroalimentaires intégrées de la zone de Kidira et de l'Île à Morphil.

Dans le souci du respect des principes de la décentralisation, la mise en œuvre des activités se fait en étroite collaboration avec les communes bénéficiaires et les Comités régionaux de Suivi (CRS).

Sous composante 3 : Gestion de l'environnement

Les objectifs visés à travers cette sous composante sont entre autres de (i) Réduire les potentiels impacts négatifs des travaux d'infrastructures, (ii) Contribuer à la restauration du couvert végétal et (iii) Promouvoir l'économie verte par l'introduction d'innovations technologiques. Pour cela, le PUMA veille au respect des normes environnementales en vigueur par la mise en place d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et développe des actions de gestion et protection de l'environnement pour mitiger les impacts négatifs des réalisations.

L'installation des bio digesteurs permettra de promouvoir le développement des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie domestique aux ménages. Outre cela, ils permettront également la diminution de la corvée de ramassage du bois par les femmes et les jeunes filles et la protection des femmes contre les maladies causées par la fumée que dégage le bois de chauffe.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de repeuplement des plans d'eau naturels et du fleuve Sénégal initié par le PUMA et dont la gestion relève du domaine de la pêche continentale, un protocole d'accord de partenariat a été signé en ce sens entre le PUMA et la Direction de la Pêche continentale (DPC).

Les deux structures comptent à travers ce protocole mettre en œuvre des programmes d'aménagement, de gestion durable, de valorisation de ressources halieutiques continentales, de réalisations d'études techniques, de renforcement de capacités, de conseils et d'accompagnement, contribuant à l'atteinte des objectifs du PUMA.

Des activités de formalisation et de formation des acteurs sur les techniques de manutention, de conservation et de transformation, sont prévues de même que la construction de boutiques à poisson pour des coopératives ou des comités de gestion de distribution des produits (projets pilotes au niveau communal) dans les départements concernés.



Kassoum FOFANA

Chef de Département Planification, Suivi-évaluation et Stratégies

I. Dispositif intégré de suivi-évaluation

Le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) créé par décret n° 2016 – 1543 du 03 octobre 2016 a pour objectif principal la modernisation des axes et territoires frontaliers et l'amélioration des conditions de vie des populations des zones ciblées à travers trois (03) composantes que sont le désenclavement, le développement durable et la sécurité frontalière.

Ce Programme d'aménagement et de développement des territoires frontaliers intervient dans des secteurs divers et prioritaires avec un nombre important de parties prenantes et d'acteurs dans les régions administratives ciblées de Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Matam, Saint –Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor.

Le dispositif de suivi-évaluation du PUMA est mis en place dans une approche participative et intégrée avec les ministères sectoriels, les collectivités territoriales et les autres programmes pour une synergie, une mutualisation et une complémentarité des interventions.

Dans son organigramme, le PUMA dispose d'un Département : Planification, Suivi-Evaluation et Stratégies qui regroupe et coordonne :

- Le service Suivi-Evaluation et SIG ;
- Le service Etudes et Planification ;
- Les bureaux de zone.

Le Département a comme mission principale de décliner les stratégies, la planification opérationnelle, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et des résultats. Il s'agit spécifiquement au suivi de la mise en œuvre des documents stratégiques du Programme et des documents de planification opérationnelle et budgétaire, à la mise en place du système de suivi-évaluation, à l'élaboration et au suivi du Plan de Travail et Budget annuel (PTBA), à la supervision des évaluations et des différentes études menées par le Programme, à la conception et à la mise à jour du SIG et à la mise à jour de la Matrice d'Actions prioritaires (MAP). Il assure également la rédaction des rapports trimestriels et annuels d'activités du PUMA, des comptes rendus des réunions de coordination, au suivi des recommandations,

au renforcement de capacités et à la capitalisation des expériences pour orienter les prises de décisions.

Au niveau stratégique, le PUMA est piloté par un Comité de Pilotage unique des programmes du MDCEST (COPI) qui valide les documents stratégiques, le budget annuel et les rapports périodiques du Programme.

Sous l'autorité et la coordination du Gouverneur, un Comité régional de Suivi (CRS) de la mise en œuvre du PUMA est mis en place dans chaque région frontalière. Ce Comité est chargé, en rapport avec tous les acteurs territoriaux, de valider le SHEF et de suivre les investissements dans la région.

Une commission de réception des infrastructures et des équipements est également mise en place dans chaque région et dirigée par le Gouverneur.

Les acteurs au niveau territorial occupent une place prépondérante dans le cadre de la mise en œuvre de la Matrice d'Actions prioritaires. Par-delà le suivi de l'exécution des activités à travers le Comité régional, ils procèdent à la réception des infrastructures et autres équipements du PUMA au niveau de leur territoire respectif. Pour assurer la pérennité des équipements et infrastructures mis à la disposition des populations, des comités de gestion ont été créés sous le contrôle des autorités administratives.

Au niveau de chaque zone, le PUMA a mis en place un bureau de zone qui est l'interface entre la coordination nationale et les acteurs territoriaux.

Pour garantir la durabilité du système de suivi-évaluation, le PUMA tient compte des principes ci-après :

- Participation de l'ensemble des parties prenantes au processus de planification, de suivi et d'évaluation du projet ;
- Articulation du S&E avec les indicateurs de performance (efficacité, efficience, résultats dans le modèle logique et cadre de mesure de rendement du Projet) en application avec les principes de la GAR ;
- Diversité de la nature des indicateurs : indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs.

Une plateforme informatisée intégrée de Suivi-évaluation et Système d'informations Géographiques du PUMA (SESIG/PUMA) est en phase d'opérationnalisation. Elle permet d'orienter les décisions vers l'atteinte des objectifs du Programme à travers le suivi régulier des indicateurs de performance avec des interprétations statistiques et cartographiques et le reporting périodique.



Mame Awa FALL
Responsable Service Suivi-évaluation et SIG

II. Résultats phares du Programme (mai 2017 – juin 2021)

De 2017 à 2021, sur un budget global de **23,169** milliards Francs CFA de financement par l'Etat à travers le Budget consolidé d'Investissements (BCI), le PUMA a touché 156 communes frontalières sur les 238 ciblées soit **65%**. Le Programme a permis, de par ses divers investissements, la création de **4 520 emplois directs** dont 756 salariés.

► Amélioration de l'accès aux infrastructures et équipements sociaux de base

Avec **253 infrastructures et équipements sociaux** de base réalisés, le PUMA a contribué à améliorer l'accès des populations transfrontalières à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé et aux infrastructures éducatives. Ceci a entraîné une forte polarisation des infrastructures par les populations transfrontalières. En effet, **35%** des usagers des infrastructures du PUMA viennent de ces dits pays ; ainsi la tendance de fréquentation des populations transfrontalières aux infrastructures sociales de base au profit du Sénégal, s'inverse depuis la création du PUMA.

Avec l'électrification, plus de **43 000 personnes** et 5 000 ménages des zones frontalières des régions de Kaffrine, Kaolack, Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Saint Louis sont bénéficiaires avec 55 localités.

► Renforcement de la mobilité des personnes et des biens dans les zones frontalières

Dans le domaine du désenclavement, 3 687 ménages, 43 444 personnes desservies et 42 villages désenclavés par la construction d'une centaine de km de pistes dans les communes de Porokhane (Kaolack) de Coumbacara et de Pakour (Kolda).

► Réduction de la pauvreté, source d'exode rural et de migration irrégulière dite « clandestine »

A travers les activités génératrices de revenus (AGR) promues par le PUMA, 140 000 ménages des zones frontalières sont touchés par les activités génératrices de revenus.

Le PUMA vise à réduire l'exode rural et la migration irrégulière dite « clandestine » et ainsi fixer les jeunes des zones frontalières en leur offrant des opportunités de promouvoir le développement individuel et communautaire : formation et appui à l'insertion de **704** jeunes et femmes des zones frontalières dans divers domaines, appui à **185 organisations communautaires de femmes** pour leur promotion économique et leur autonomisation à travers diverses

activités génératrices de revenus et des projets communautaires de résilience (fermes avicoles, fermes piscicoles, embouche ovine, unités de transformation de produits locaux, aménagement de périmètres agricoles irrigués...) et la construction et l'équipement d'infrastructures de promotion de la jeunesse (centre socio-culturel, foyer des jeunes) et de commerce (marchés modernes frontaliers)..

► Renforcement des infrastructures de sécurité et des services déconcentrés

Le renforcement de la sécurité et des services administratifs par la construction de **onze (11) infrastructures de sécurité mixtes** (police, douane, gendarmerie, eaux et forêts), la construction de sous-préfectures, la réhabilitation de logements des Sous-préfets et la dotation d'équipements.

► Actions humanitaires et de secours

Depuis sa création en octobre 2016, le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA) œuvre pour la réinstallation des populations déplacées à travers son axe d'intervention « Actions humanitaires et de secours ».

Ainsi, le PUMA a accompagné la réinstallation de **151 familles déplacées** des régions de Ziguinchor (Village de Mbissine) et de Kédougou (Village de Diakha Macky). Différentes actions ont été menées dans ces nouveaux sites de recasement avec le lotissement de parcelles à usage d'habitation, la construction d'infrastructures sanitaires, scolaires, l'aménagement de terrain de jeux, la dotation en équipements d'allègement des travaux des femmes et d'équipements sportifs, l'électrification, la formation des jeunes et des femmes dans les techniques de transformation et de conservation des produits locaux avec la mise à disposition de matériels de mise en route à Mbissine et l'aménagement d'un périmètre maraîcher équipé à Diakha Macky.

Dans le cadre de la lutte contre l'apatridie, le PUMA a appuyé l'obtention des pièces d'état civil aux populations vivant dans les zones frontalières en organisant des audiences foraines avec environ trente mille (**30 000 personnes**) impactées.

Le PUMA a également contribué dans la riposte contre la Covid19, en appuyant les Comités régionaux de Gestion des Epidémies (CRGE) en équipements et en matériels médicaux et d'hygiène.

Les différentes actions menées par le PUMA pour améliorer l'accès aux infrastructures sociales de base (santé, éducation, hydraulique, électrification), aux infrastructures de sécurité terrestre, de désenclavement physique, de connectivité téléphonique et numérique des populations vivant au niveau des zones frontalières, contribuent également de façon significative à l'amélioration de leur condition de vie, de leur bien-être, à l'augmentation de leurs revenus et à l'atteinte des objectifs des trois (03) axes stratégiques du Plan Sénégal Emergent (PSE) et des Objectifs de Développement durable (ODD).



Aminata HANNE, Responsable Cellule Genre

Le PUMA est un Programme d'Equité qui a pour objectif de corriger et ou de réduire les disparités entre les zones urbaines et celles frontalières. Ces disparités sont manifestes en termes d'infrastructures socioéconomiques, de revenus mais aussi entre les conditions de vie des hommes et des femmes, des jeunes filles et des garçons, c'est ce qui fait que les zones frontalières sont très affectées par les facteurs socio culturels. Partant de ce constat, le volet Genre du PUMA a la charge de traiter de manière spécifique les questions liées à l'équité et à l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux d'intervention du Programme.

Au-delà de la mission d'alerte et de veille relative à la prise en charge de la dimension genre dans les investissements du PUMA, un aspect particulier est réservé à l'appui à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles comme moyen de prévention des violences basées sur le genre. Ceci s'aligne sur la politique de la Stratégie Nationale pour l'Equité, l'Egalité et le Genre (**SNEEG 2016-2026**) et les résultats des études des organisations militantes pour la cause genre confirment que les disparités et discriminations sont plus accentuées chez les femmes et jeunes filles. De 2018 à 2021, sept cent quatre (**704 femmes et jeunes filles**) ont bénéficié des activités génératrices de revenus à travers des formations et à la mise en place d'unités de production et de transformation de produits locaux.

Parallèlement aux activités de promotion économique, des activités de promotion du bien-être social des femmes surtout dans le domaine de la santé maternelle et infantile sont aussi déroulées.

Ainsi, les femmes sont sensibilisées sur l'importance des visites pré et post natales. Mieux, les postes de santé frontalières sont dotés d'appareils d'échographie mobiles pour motiver et faciliter les visites prénatales. Toujours dans ce même sillage, il est inscrit dans l'agenda du PUMA la célébration du Premier « Bébé de l'Equité » né dans les postes de santé construits par le Programme à l'image du bébé de l'année célébré au niveau national. Cette activité est initiée pour encourager les femmes à accoucher dans les structures sanitaires.

Dans les perspectives, d'intenses activités d'inclusion sociale sont prévues afin de mieux prendre en charge les préoccupations de toutes les catégories de la population et de les faire participer au développement économique et social de leurs terroirs.



Célébration du premier bébé de l'équité à Keur Babou (Kaffrine)



Transformation du lait, Groupement féminin "Jamma" de Salemata, Kédougou

Quelques autres membres de l'équipe du PUMA



Seydina NDOUR
Secrétaire Permanent



Mathieu NDIAYE
Chef du Département
administration et Finances



Thierno Ahmadou SY
Responsable de la
Cellule Communication



Fatou Sakho Diouf DIA
Conseiller Technique



Adama MBALLO
Responsable du Service Ressources Humaines



Papa Adama NIANG
Responsable de la Cellule Passation des Marchés



Youga DIALLO
Chargé des Affaires Juridiques



Angèle Diouf NDIAYE
Chargée de la Gestion du personnel



Harouna DIOP
Chargé de l'organisation et du protocole



Cheikh Birahim THIOUNE
Conseiller technique en charge
du programme satellitaire

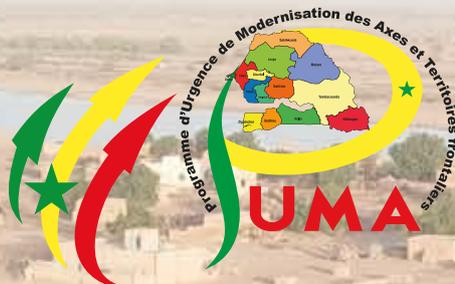


Ndèye Mbogne DIOP
Assistante du Coordonnateur national



Habibatou WAGNE
Attachée de presse

REALISATIONS DU PUMA 2017 - 2021



150

**COMMUNES
FRONTALIÈRES**
touchées sur les
238 ciblées soit

65%

4520

EMPLOIS DIRECTS
créés, dont **756**
salariés

35%

**des usagers des
infrastructures réalisées
par le PUMA viennent
des pays voisins**

(la tendance de fréquentation
des populations transfrontalières
aux infrastructures
sociales de base s'inverse
depuis la création du
PUMA)

253

**INFRASTRUCTURES
ET ÉQUIPEMENTS**
sociaux de base réalisés

DESENCLAVEMENT PHYSIQUE



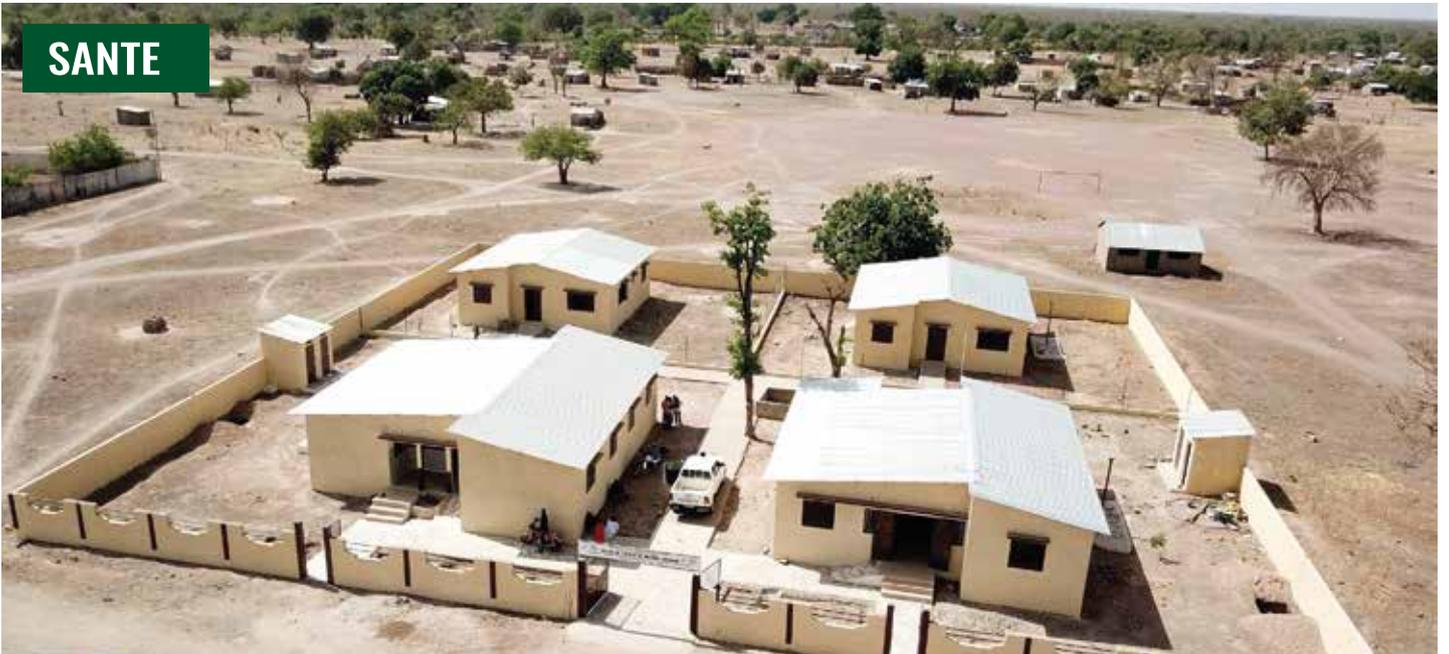
- **3687** ménages et **43 444** personnes desservies ; et **42** villages désenclavés par la construction de **56,3** Km de pistes (Kolda et Kaolack) ;
- Etudes techniques et socio-économiques de **1065** Km de pistes réalisées et déjà disponibles ;
- Construction de **46,3** Km à Kaolack (Porokhane- Keur Moussa frontière – Keur Tamba-Porokhane) ;
- Construction de **10,1** km à Kolda (Axe: Ainé Madi- Demba bambadinka et Axe: Pakour–Panangar) ;
- Construction en cours de **5** km de piste à Kaolack (Croisement Ndiabo–Darou Salam-Mbapp Ioyenne-Darou mbapp) ;
- Etudes techniques, environnementales et sociales disponibles portant sur **1065** Km de pistes ;
- Réalisation en cours de **4 ouvrages** de franchissement (Aram, Aereposte, Dianga, Ballou) ;
- Dotation de **8 pirogues** motorisées et acquisition en cours de **3** vedettes pour les îles du Saloum.

CONNECTIVITE TELEPHONIQUE ET NUMERIQUE



- Plusieurs rencontres, études & missions pour la solution ;
- Mise en place d'une équipe du projet réseau satellitaire avec différentes parties prenantes (ADIE, Secteur de l'Armée, ARTP, FDSUT, IGFA, MENT) ;
- Identification des besoins des différentes parties prenantes ;
- Offres techniques et financières disponibles sur des projets portant sur la résorption des zones blanches ;
- Etudes comparatives des offres et formulation de recommandations ;
- Sélection et transmission des dossiers à la hiérarchie ;
- Etudes de faisabilité réalisées ;

SANTE



- **25** infrastructures sanitaires (22 postes de santé, 3 cases de santé) dont **20** déjà fonctionnels ;
- **93** ambulances médicalisées acquises dont **63** déjà livrées ;
- **47** logements sages-femmes et logements d'ICP construits dont **39** réceptionnés ;
- Contribution à la prise en charge sanitaire des populations des zones frontalières, au maillage de la carte sanitaire nationale, avec **36 801** personnes consultées (2019- 2020) dans dix infrastructures sanitaires construites et équipées avec **3042** femmes enceintes suivies et **1222** naissances vivantes enregistrées). Ces infrastructures polarisent **133** localités frontalières dont les **32%** sont des pays voisins (Gambie, Mauritanie, Guinée Bissau, Guinée Conakry et le Mali) ;
- Gestion des évacuations d'urgences sanitaires de plus de **12 000** personnes (2018- 2020) a été assurée avec les ambulances médicalisées dotées dans **41** structures sanitaires.

EDUCATION



Avant



Après

- Construction et équipements de **4** cases des tout-petits ;
- Construction de **22** salles de classes pour des établissements existants dont **18** déjà réceptionnées ;
- Dotation de tables bancs et construction de blocs d'hygiène ;
- Construction de 4 écoles élémentaires à Couram (déjà réceptionnée) et Mbissine (Ziguinchor), Koboyel (Sédhiou) et Louba wolof (Kaffrine)
- Construction du lycée de Pakour (Kolda) à et en cours le collège d'Orndoldé (Matam) ;
- Construction d'un bloc de salles informatiques + bibliothèque à Sénoudoubou (Bélé-Tambacounda) ;
- Construction de **4400** m de murs de clôture en cours pour **12** établissements scolaires existants des régions frontalières.

HYDRAULIQUE



Construction en cours d'une unité de potabilisation à Dara halybé (Saint Louis)

- Construction et /équipement de **26** ouvrages hydrauliques (forages, châteaux d'eau, AEMV, puits améliorés) dont **16** réceptionnés ;
- Réalisation en cours d'une station de potabilisation à Dahra Halybé ;
- Réparation de **4** forages ;
- Extension de **13,4** km du réseau d'adduction d'eau ;
- Etudes géophysiques sur **67** sites disponibles.

JEUNESSE



- Construction et équipement de 2 foyers de jeunes à Touba Tranquille (Ziguinchor) et à Keur Moussa frontière (en cours dans la région de Kaolack) ;
- Aménagement de terrains de sport à Diakha Macky (Kédougou) et en cours à Ndiayene Pendao (Saint Louis) ;
- Dotation d'équipements sportifs aux ASC de localités frontalières.

PROMOTION ECONOMIQUE

► Appui à la promotion économique de projets de résilience communautaire :

- Appui à la promotion des jeunes et l'autonomisation des femmes grâce au programme de financement PUMA/DER avec un ciblage de **156** projets ;
- Mise en place de projets communautaires de résilience et appui aux groupements en activité et au profit de **185** groupements (ferme avicole, embouche bovine, renforcement du matériels d'exploitation, pisciculture) ;
- **140 000** ménages des zones frontalières touchées par les activités génératrices de revenus.



► Construction et équipement d'infrastructures de promotion économique :

- Construction en cours de marchés modernes à Alywouli (Matam) et Bakel (Tambacounda) ;
- Etudes pour la mise en place de plateformes économiques et agroalimentaires à Kidira et dans l'île à morphil.

► Développement de la pisciculture et de la pêche continentale

- Installation et exploitation de **68** cages flottantes (Saint louis, Sédhiou, Ziguinchor et Tambacounda) et installation d'une unité de fabrique d'aliments ;
- Aménagements de parcs ostréicoles de 200 unités dans les îles des régions de Fatick (Neme bah) et de Ziguinchor (Thiobou) ;
- Projet de repeuplement du fleuve Sénégal pour la pêche continentale (PUMA/DPC/ANA).



PROMOTION ECONOMIQUE

► Développement de l'agriculture irriguée :

- Aménagement de **266,1 ha** de périmètres irrigués ;
- Installation de **15 Km** de clôtures grillagées ;
- Aménagement + équipement de 2 périmètres maraichers irrigués à Diakha Macky (Kedougou) et à Mbissine (Ziguinchor) ;
- Aménagement de **2312 m** de canaux d'irrigation et digues pour des PIV des groupements de femmes de Mboumba.



► Renforcement des équipements agricoles et d'allégement des travaux des femmes :

- Dotation de **203 équipements d'allégement** des travaux des femmes (moulins multifonctionnels, décortiqueuses à riz, moulins combinés-décortiqueuses) ;
- Dotation de **89 motopompes d'irrigation**.

► Formation et appui à l'insertion des jeunes et femmes

- Formation et appui dans leurs AGR de **704 jeunes et femmes** des zones frontalières dans les domaines de la pisciculture, du micro-jardinage, des techniques de transformation et de conditionnement du lait, des fruits et légumes ; des métiers BTP, gestion des très petites entreprises, embouche bovine dont **517 déjà formés**.





ACTIONS HUMANITAIRES DE SECOURS

- Appui à la réinstallation des populations déplacées de Diakha Macky (région de Kédougou) par l'appui-relogement aux **32** familles, la construction d'un poste de santé, d'un logement de l'agent de santé, l'aménagement d'un terrain de jeux ; la dotation d'équipements de sports, la construction de blocs d'hygiène et l'électrification de l'établissement scolaire) ;
- Appui à la réinstallation des populations de **13** villages de Niaguis, (région de Ziguinchor) par la dotation de matériaux pour la construction d'abris aux **112** familles ;
- Appui à l'obtention de pièces d'état civil au profit de **30 000** personnes dans le cadre de la lutte contre l'apatridie
- Opération de lutte contre la Covid19 par l'octroi de matériels médicaux et de kits d'hygiène aux **10** comités régionaux de gestion de la pandémie des zones frontalières ;
- Appui aux radios communautaires des zones frontalières par la diffusion de **581** messages de sensibilisation sur les mesures barrières de lutte contre la Covid19 en **07** langues locales.



SECURITE FRONTALIERE

Inauguration du poste de police frontalière de la commune de Nganda (Kaffrine).

11 Infrastructures de sécurité :

- Construction de **6** postes de sécurité mixtes dont **3** avec Police, Douane, Gendarmerie et eaux et forêts à Dyabougou (Tambacounda), Guemedji (Kédougou) et Demette (Saint Louis) et **3** avec Police et Gendarmerie à Koundel (Matam) à Pata (Kolda) et à Keur Alassane Diallo (Fatick). Celui de Koundel a été mis en service ;
- Construction de **3** postes de police frontalière à Kélimane Gouye (Kaffrine), Sadel (Matam) et à Gaé (Saint Louis) ;
- Construction d'une brigade de gendarmerie à Niaguis (Ziguinchor) ;
- Réhabilitation des logements de **2** sous-préfectures (Cas-cas et Saldé) ;
- Construction en cours de la sous-préfecture de Cas-Cas ;
- Renforcement d'équipements de **32** services de sécurité et services déconcentrés des régions frontalières ;
- Réhabilitation et aménagement de l'ex centre de santé de Goudomp pour en ériger une caserne de sapeur-pompier ;
- Electrification des postes frontaliers de Mpack et Senoba.

ELECTRIFICATION



Artère principale de Karang, Fatick

- Electrification de **57** localités et services dont **15** déjà réalisées et **42** en cours ;
- Electrification par solaire de **3** localités à Kédougou et Sédhiou (Diakha Macky, Guemedji, Diendieme) ;
- Extension électrique de **6** localités à Saint Louis, Tambacounda et Fatick (Wouro Bello, Aeroposte, Windi-ery, Bakel et l'artère principale frontalière de Karang Poste) ;
- Réalisation d'un mini central solaire à Kénieba (tambacounda) ;
- Electrification de **7** services (postes de santé, poste de police frontalier, poste douane...) à Sédhiou, Ziguinchor et Kolda ;
- Projet d'électrification par voie solaire photovoltaïque en cours de **40** localités (Kaolack et Kaffrine).



Extension réseau électrique à Bakel (Tamba)



Pirogue motorisée thioubalel , Saint-Louis



Electrification de djimdiene , Sédhiou



Sphère ministérielle B de Diamniadio

Téléphone : +221 33 879 29 61

courrier@puma.sn



www.puma.sn

Rejoignez-nous sur :
Puma programme

